



ACTUS

- Réseau des territoires
- Formation
- Forêt des collectivités
- Bois énergie
- Bois construction
- Montagne
- Multifonctionnalité

ZOOM

Restitution d'analyse des bâtiments pilotes construits en Bois des Alpes : une faisabilité démontrée

La filière forêt bois est porteuse de gains en termes de valorisation des ressources et de développement de nouveaux marchés. La construction bois et l'usage du bois dans la construction, ne cessent de croître. Paradoxalement, la matière première est essentiellement importée, le marché du bâtiment valorisant le bois local, encore faible. La sous évaluation du potentiel de la ressource, un a priori financier défavorable en sont souvent les causes. Pourtant de nouvelles synergies autour de la ressource se créent, les massifs forestiers se mobilisent, les outils financiers se déploient, les volontés politiques s'affirment.

La certification Bois des Alpes constitue à ce titre un exemple tangible, porteur de sens pour le marché et l'économie du massif alpin français. L'étude menée par le réseau des bâtiments pilotes construits en Bois des Alpes lève le voile sur la faisabilité de construire de manière optimale avec du bois certifié en Bois des Alpes.



La synthèse des travaux présentée lors du colloque en février dernier, à Alixan dans la Drôme, devant une large assemblée d'acteurs impliqués au premier chef, avait pour objectif de restituer les principaux enseignements issus de l'analyse des bâtiments construits en Bois des Alpes et sur lesquels les acteurs vont désormais pouvoir s'appuyer pour faire émerger leurs projets de construction.

Ainsi, analyses économique et technique, résultats concrets et ciblés, partage des enseignements, témoignages des entreprises, des maîtres d'ouvrage et des prescripteurs apportent un éclairage sur la traduction opérationnelle de la certification Bois des Alpes.

UNE DEMARCHE DYNAMIQUE ET CONSTRUCTIVE

La certification Bois des Alpes, bras armé du Schéma interrégional de massif porté par le Comité du Massif des Alpes a globalement pour objectif d'accroître l'offre de bois d'œuvre local transformé en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un périmètre défini.

Cette stratégie de valorisation de la ressource bois à l'échelle du massif est cohérente avec les préoccupations environnementales et plus particulièrement la préservation des milieux naturels de montagne, le développement d'un habitat exemplaire (avec entre autres, le programme de rénovation des bâtiments en stations pour améliorer leur performance énergétique en utilisant un matériau à faible impact carbone), la volonté de développer des stratégies de sensibilisation.

La certification Bois des Alpes est une démarche de qualité de produits et de services. Construite de façon concertée avec les institutionnels et les acteurs de la filière, elle repose sur un référentiel technique. Elle dote les collectivités d'un outil approprié à leurs projets de construction en bois local, garantissant à 100% la traçabilité des bois, la gestion durable des forêts de provenance et les caractéristiques techniques.

Si les avantages immédiats sont d'ordre économique apportant dynamisme et vitalité au territoire de montagne (structuration de la filière, création de circuits courts et par conséquent développement d'emplois de proximité non délocalisables), la démarche Bois des Alpes n'en est pas moins un prodigieux levier de développement durable à destination des collectivités territoriales mais aussi du grand public.

UNE APPROCHE METHODOLOGIQUE RIGOUREUSE

Le réseau des bâtiments pilotes en Bois des Alpes, animé par les Communes forestières Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur a, dans un premier temps, capitalisé l'expérience des premières opérations ; ensuite, afin de positionner son étude, le réseau a engagé un comparatif avec l'étude menée en 2012 par le CNDB sur des constructions bois, sans considération de provenance.

Les enseignements émanent de deux analyses, économique et technique, effectuées sur un panel de 22 bâtiments pilotes construits ou programmés entre 2012 et 2014. Actuellement le réseau compte 34 constructions en Bois des Alpes, sorties de terre ou en émergence.

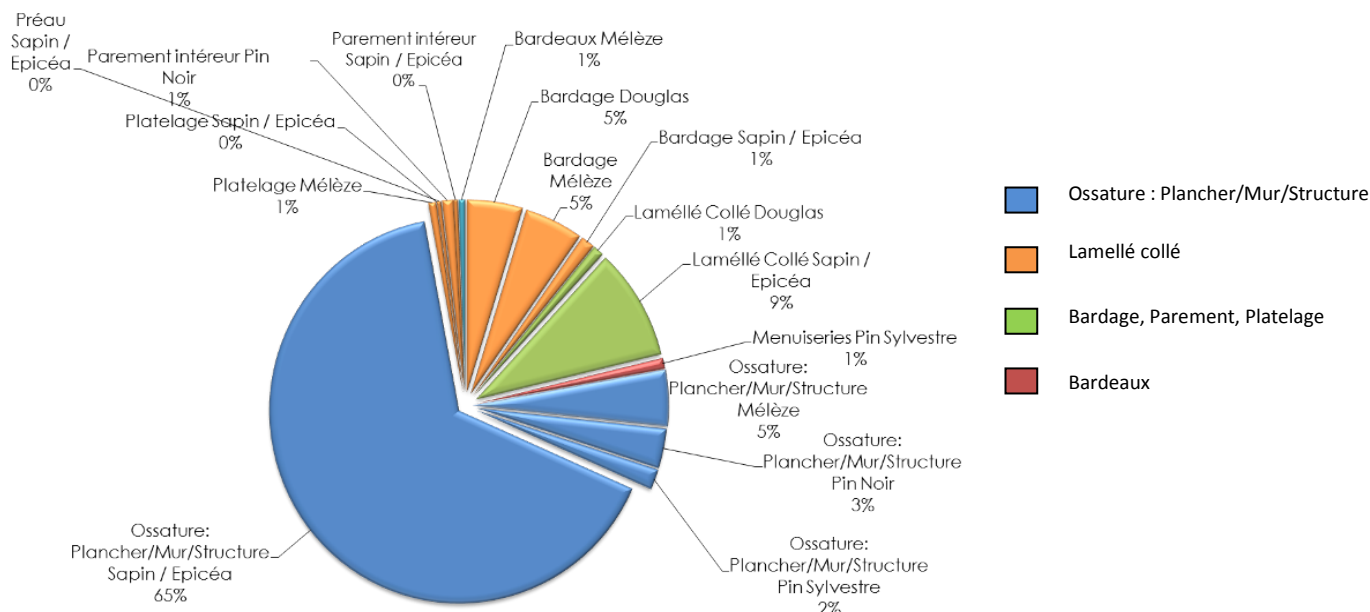
L'analyse technique, conjugue un double intérêt : établir les conditions optimales de réalisation d'un projet construit en Bois des Alpes ; positionner l'offre du bois certifié dans un contexte global de marché pour la faire évoluer.

Chaque bâtiment a été analysé qualitativement et quantitativement, à chaque phase du projet, de la programmation à la réalisation finale. Ainsi, selon leur degré d'avancement au moment de l'étude et la disponibilité des données, entre 16 et 22 bâtiments ont été passés au crible.

Les Communes forestières Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont piloté ces analyses avec l'aide d'un bureau d'études bois. Grand nombre des parties prenantes des projets étudiés se sont agrégées au comité technique : les entreprises pour témoigner de leur savoir-faire, les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage pour capitaliser les expériences et transmettre les connaissances.

La grille d'analyse combine les critères objectifs (volume, essence, système constructif, coût par m³) à d'autres critères (typologies d'acteurs, maîtrises d'ouvrage). De fait, les éléments restitués sont chiffrés et / ou déclaratifs.

L'objectif des études qualitatives a été d'étudier le plus précisément possible les comportements et les motivations du groupe.



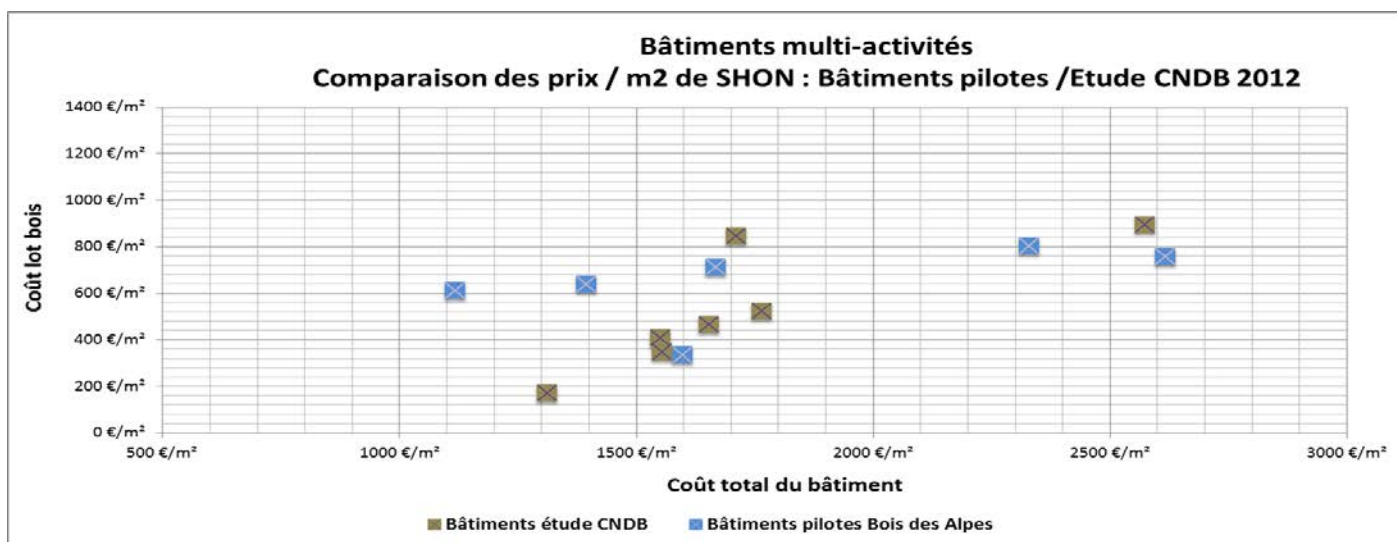
L'**analyse économique** a quant à elle, pour objectif, d'appréhender les conditions économiques de l'utilisation du Bois des Alpes dans les constructions.

Les critères de coût global, coût par m², d'échelles, ont été retenus. Treize bâtiments construits avec du Bois des Alpes ont été pris en compte dans l'analyse de janvier 2015 : ceux pour lesquels le réseau disposait d'éléments économiques détaillés sur l'ensemble des lots.

DES RESULTATS PROBANTS

Les résultats fournis par l'**analyse économique** bouleversent quelque peu les idées reçues. Ces données sont utiles à tous préalables constructifs :

- Le coût moyen de la ligne structure / charpente / isolation est concurrentiel lorsque le bâtiment intègre du Bois des Alpes.
- Augmenter la proportion de bois dans la structure du bâtiment permet de faire baisser le coût global de ce bâtiment. Plus il y a de Bois des Alpes en proportion dans la structure, moins les bâtiments sont coûteux au m².
- Le poste maçonnerie peut impacter fortement le coût global du bâtiment.
- Le chiffre d'affaires potentiel des marchés de la menuiserie-bardage est important et stable. Ces lots représentent environ 10% du coût global des bâtiments. Les objectifs de performance thermique et énergétique (RT 2012 ...) sont une opportunité pour développer le marché Bois des Alpes.



Pour la partie technique, chaque phase projet traduit ses propres enseignements.

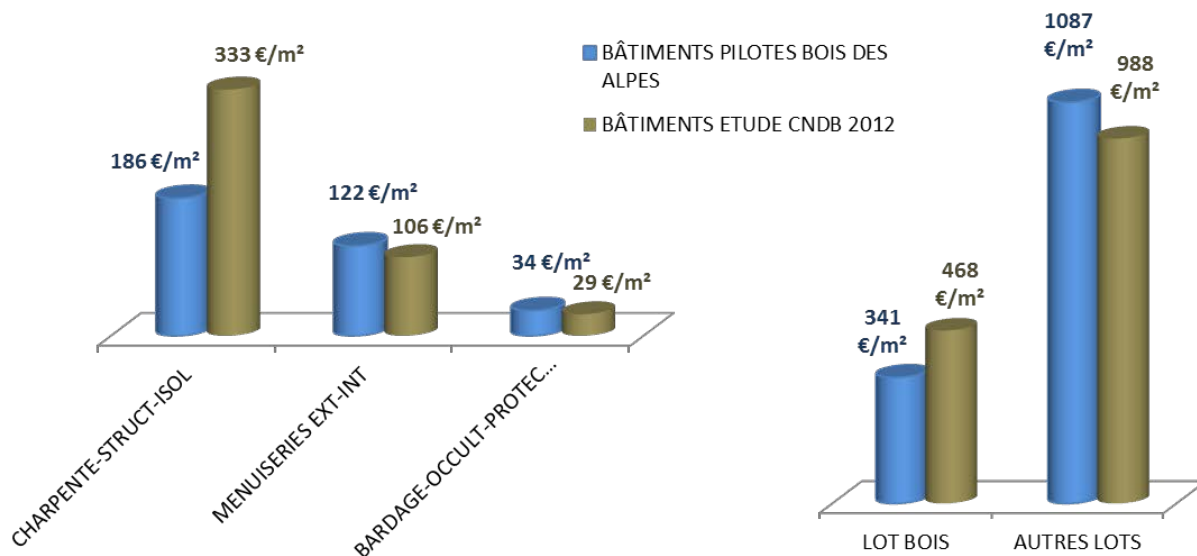
Phase de programmation

- Actionner le levier Bois des Alpes le plus en amont possible augmente l'efficacité de la mise en œuvre des bois locaux.
- La certification garantissant l'origine des bois et sa transformation en circuit court, est pour la maîtrise d'ouvrage un point d'exigence équivalent à celui de la performance énergétique.

Phase de conception

- Les projets démontrent une adaptabilité de la maîtrise d'œuvre pour utiliser au mieux le Bois des Alpes même si la prescription initiale flèche un produit d'importation.
- Le recours aux bureaux d'études bois permet une meilleure adéquation entre choix architecturaux, choix techniques et ressource locale.
- L'offre Bois des Alpes (ressource locale et savoir-faire des entreprises certifiées) s'adapte à tous les systèmes constructifs, du produit classique comme le bois massif, au produit industrialisé comme le lamellé collé ou le contre collé.
- Les entreprises certifiées ne sont pas pour le moment équipées pour répondre aux besoins de menuiseries industrialisées (carrelets, triplis).
- La mise en place d'un système de grappes d'entreprises est un élément de structuration des entreprises et de montée en puissance. Cette mise en réseau donne les moyens aux petites structures de se positionner sur un marché et de devenir concurrentielles.

Postes du lot bois bâtiments scolaires comparaison des coûts/m2 SHON



Phase de mise en œuvre

- L'accompagnement de Bois des Alpes au projet doit être maintenu pour faciliter l'insertion optimale du bois certifié.
- Les délais très serrés des commandes obligent les scieurs à travailler en flux très tendus (délais incompressibles de sciage et séchage) ; ouvrir à une standardisation des produits Bois des Alpes, constituer des stocks, peuvent devenir des alternatives intéressantes.
- L'effort sur le développement de l'offre en parement de mélèze doit être poursuivi ; bien que l'essence soit très prisée pour une utilisation en bardage, l'offre encore timide devient de plus en plus concurrentielle.
- Le prescripteur peut devenir un levier dans la démarche de qualification mécanique des bois.
- Les entreprises certifiées bénéficient de tout le savoir-faire nécessaire pour mettre en œuvre la ressource locale.
- Le besoin de travailler au déploiement en milieu urbain a été souligné.

PERSPECTIVES

Cette étude va au-delà des arguments qui confirment l'adaptabilité de Bois des Alpes au marché, aux exigences environnementales et humaines (ressource alpine adaptée à la construction contemporaine, dynamique d'entreprises, positionnement économique, solution juridique conforme aux marchés publics).

Elle met en évidence les points critiques qui doivent cristalliser l'attention de toute la filière (forêt, 1^{ère} et 2^e transformation), pour permettre de prioriser les investissements des entreprises, leur donner des pistes pour gagner en compétitivité.

Et si ces résultats attestent de la montée en puissance de Bois des Alpes et de son aptitude à se déployer à grande échelle, le point d'orgue de ce retour d'expérience, n'est-il pas l'appropriation de la démarche Bois des Alpes par un nombre grandissant d'acteurs, qui font le choix de soutenir la ressource locale pour développer harmonieusement leur territoire ?

[Télécharger le dossier d'analyses](#)

ACTUS | Rhône-Alpes

ACTUS | bois énergie

DYNAMIC bois : appel à manifestation d'intérêt 2015

Insuffler une nouvelle DYNAMique dans l'approvisionnement des chaufferies du fonds Chaleur : l'appel à manifestation d'intérêt 2015 (AMI) est ouvert depuis mardi 17 mars 2015 ! L'AMI est une réelle opportunité pour financer les projets bois énergie des territoires sur 3 ans.

L'appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC bois vise à faire émerger du terrain des projets collaboratifs permettant la mise en œuvre d'actions innovantes, opérationnelles et structurantes à l'échelle des territoires, afin de favoriser la mobilisation de bois additionnel pour les chaufferies biomasse du fonds chaleur.

Cet AMI permet de soutenir :

- des investissements matériels et immatériels des opérateurs du secteur forestier et des sociétés d'approvisionnement en bois énergie,
- des investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers,
- de l'animation des propriétaires forestiers et des opérateurs économiques ainsi que des actions d'information et de concertation locale.



Les investissements viseront à moderniser la chaîne de collecte de la biomasse et à favoriser une meilleure organisation de la filière. Les projets de l'AMI devront permettre de faire émerger des actions collaboratives au sein des territoires.

L'AMI vise à faire remonter des actions innovantes permettant, à l'échelle des territoires, de mobiliser du bois supplémentaire pour les chaufferies biomasse.

La pertinence d'un investissement dans les équipements envisagés, et le fait qu'ils permettront effectivement de mobiliser une ressource qui sinon ne serait pas valorisée, sera à justifier sur la base de diagnostics préalables disponibles sur le territoire considéré ou à défaut par tout autre expertise.

Les projets attendus doivent être multipartenariaux, c'est-à-dire qu'ils doivent impliquer au minimum deux

partenaires, dont un acteur faisant partie de la catégorie « acteurs économiques ». Les dossiers impliquant un nombre plus élevé d'acteurs et une forte dimension collective seront prioritaires. Les collectivités locales sont clairement identifiées comme partenaires bénéficiaires.

Ainsi, les territoires porteurs d'un projet forestier tel les CFT, les PSADER, les territoires dotés d'un plan d'approvisionnement territorial en bois énergie (PAT) peuvent se positionner comme chef de fil pour faire naître des actions multipartenariales répondant aux critères de l'appel à manifestation d'intérêt.

[Le 29/04/2015 est la date limite de dépôt des pré-projets.](#)

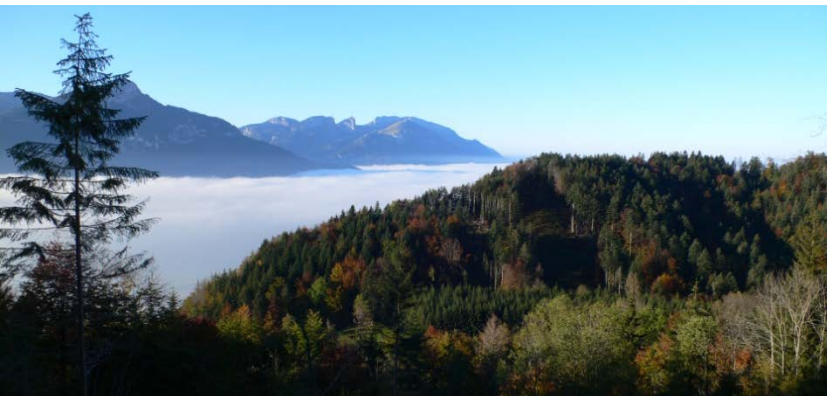
[Le 30/07/2015 est la date limite de réception des projets complets.](#)

Pour connaître en détail les types de projets qui peuvent être accompagnés, les critères d'éligibilité, les taux d'intervention, et télécharger le dossier de demande de financement, [cliquer ici](#)

ACTUS | montagnes | territoires alpins

Six millions d'euros de l'Europe pour valoriser le Bois des Alpes

Le Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes (POIA) a été officiellement lancé le 19 février 2015. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est "l'autorité de gestion" de ce programme européen FEDER pour les Alpes a réuni, fin février à Marseille, les acteurs du massif pour présenter les mesures et les procédures de sélection applicables pour la période 2015 / 2020.



La priorité 3 d'investissement du POIA a pour objectif de dynamiser l'activité de transformation de bois d'œuvre certifié « Bois des Alpes » et donc d'accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement.

Une enveloppe de six millions d'euros est fléchée pour moderniser et développer les entreprises de la première et seconde transformation du bois et soutenir la structuration des acteurs de la transformation de bois d'œuvre local.

Le POIA pourra financer des entreprises, des groupements d'entreprises, des associations, des organismes consulaires et interprofessionnels et des collectivités publiques.

Les effets leviers du POIA sont attendus sur :

- le développement de la certification Bois des Alpes,
- la reconnaissance des atouts technologiques des bois alpins (classement du bois / séchage),
- le développement de l'offre de produits en Bois des Alpes (équipement des entreprises / approfondir, diffuser, innover en matière de produits reconstitués),
- l'atteinte d'un niveau de compétitivité des PME alpines sur le marché local de la construction,
- le regroupement de PME permettant de rapprocher des compétences, des capacités d'investissements pour mettre sur le marché des produits finis à plus forte valeur ajoutée,
- la mise en réseaux des acteurs, la mutualisation des innovations et leur diffusion à l'échelle des Alpes / développement de partenariats / recherche coordonnées dans le cadre du groupe de travail forêt-bois du Comité du Massif des Alpes.

Un appel à propositions sera lancé ce printemps 2015 pour cet objectif spécifique. Les critères de sélection des projets porteront sur quatre catégories :

- des critères de contribution aux objectifs du programme,
- des critères de qualité du projet,
- des critères de contribution à la performance financière du programme opérationnel,
- des critères de capacités administratives et financières du porteur.

Particulièrement, un critère de qualité à démontrer sera celui de l'inscription des projets dans le cadre de stratégies locales de développement forestier ou d'outils de planification territoriaux prenant en compte la gestion durable.

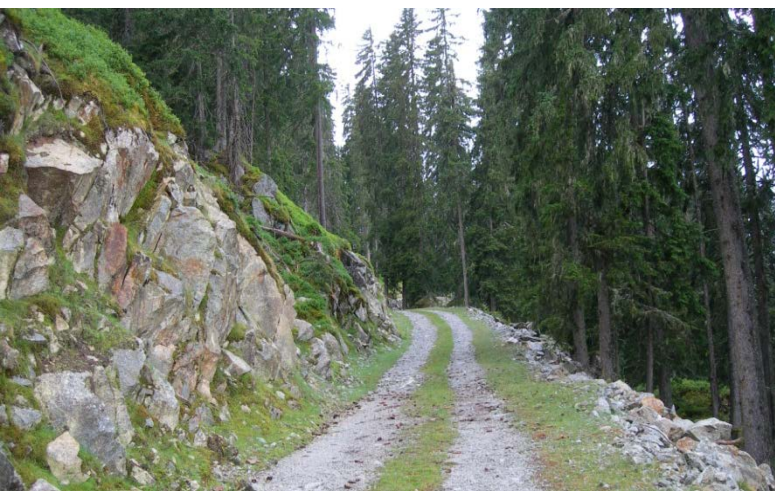
Les appels seront publiés annuellement par l'autorité de gestion [sur le site WEB du programme](#)

Télécharger le POIA 2014/2020 [en cliquant ici](#)

ACTUS | forêt des collectivités

Appel à candidature desserte forestière (programme FEADER) : jusqu'au 30 août 2015

Dans le cadre du Programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020, un appel à candidatures est lancé pour la desserte forestière par la Région.



L'objectif est de soutenir la création de routes forestières, de pistes, de places de dépôt et de places de retournement, pour faciliter la mobilisation des bois et renforcer la compétitivité de la filière.

Cet appel à candidatures est ouvert sur l'ensemble de la programmation 2014-2020.

Pour l'année 2015, 3 millions d'euros de crédits sont disponibles pour le financement des projets (FEADER + contreparties nationales).

Deux sessions de sélection sont prévues, l'une en mai pour les projets déposés avant le 31 mars 2015, l'autre en octobre pour les projets déposés avant le 31 août 2015.

L'appel à candidatures et le formulaire de demande de subvention sont [téléchargeables ici](#)

Place de la forêt filière bois dans le projet de loi Montagne acte II

Trente ans après son adoption au Parlement, deux parlementaires, Bernadette Laclais, députée de Savoie, Annie Genevard, députée du Doubs, se sont vues confier par le gouvernement, la responsabilité d'un rapport montagne, qui constituera le socle des propositions pour l'acte II de la loi Montagne. Les Communes forestières de Rhône Alpes apportent leur contribution.

Ce rapport doit formuler des propositions concrètes pour faire évoluer son cadre législatif et permettre aux territoires concernés de faire face aux défis actuels.

L'ENJEU EST GRAND : LA FORET OCCUPERA-T-ELLE LA PLACE QUI LUI REVIENT DANS LA FUTURE LOI MONTAGNE ?

Depuis l'écriture du premier acte en 1985, le regard porté à la forêt et à la filière bois s'est profondément modifié. A cette époque les enjeux n'étaient pas les mêmes. Les signes du changement climatique étaient moins perceptibles ; personne n'imaginait l'intérêt de construire en bois pour accroître l'efficacité énergétique de l'habitat ou stocker du carbone ; d'utiliser la ressource comme alternative aux énergies fossiles, ni même de lui reconnaître un rôle décisif dans le développement des territoires de montagne.

LE MASSIF ALPIN, L'HEURE D'UN PREMIER BILAN FACE A CES TRAVAUX LEGISLATIFS

Depuis 2007 la thématique forêt filière bois est apparue dans la politique élaborée par le Comité du Massif des Alpes. Le diagnostic fait à cette époque a ouvert de nouvelles perspectives pour les Alpes et positionné le bois comme élément pouvant s'intégrer dans l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire. Huit années plus tard le bilan est bon et ouvre d'autres perspectives encore plus ambitieuses.

De la prise en compte de la forêt et de ses acteurs dans la gouvernance des comités de massifs, aux moyens financiers qui doivent intégrer les problématiques de gestion des territoires forestiers en zone de montagne, en passant par la valorisation de la ressource forestière locale... les propositions des Communes forestières de Rhône Alpes placent la forêt et la filière bois comme un des pivots du développement des territoires alpins permettant de répondre à la fois aux enjeux politiques, économiques, sociétaux, technologiques et environnementaux de la montagne d'aujourd'hui.

[Consultez le bilan](#)

[Consultez les propositions faites par les Communes forestières de Rhône-Alpes](#)

Appel à candidature "projet pilote pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de coupes en forêts communales, en vue d'une contractualisation territoriale"

L'union régionale des associations de Communes forestières recherche un territoire partenaire pour la mise en œuvre d'une expérimentation visant à optimiser la mobilisation de bois des communes forestières en mutualisant le programme de coupe.

L'union régionale des associations de Communes forestières dispose, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), de moyens humains afin de mettre en œuvre un projet pilote en partenariat avec un territoire de Rhône-Alpes.

Ce projet vise à engager une « grappe de communes propriétaires forestiers, dans un programme pluriannuel de coupes vendues bord de route, après bûcheronnage/débardage », en vue de :

- Passer un marché groupé (sous maîtrise d'ouvrage des collectivités) avec un / des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF), pour l'exploitation d'un volume annuel défini. Ce premier volet du projet a pour objectif de :
 - initier les communes forestières à la mutualisation des travaux qu'elles réalisent en forêt communale,
 - conforter l'activité d'un ou plusieurs ETF locaux, en leur garantissant un volume de travaux,
 - capitaliser de l'expérience en matière de mobilisation de bois énergie, à la fois sur les techniques de mobilisation, mais également sur les conditions de rémunération.
- Signer un/des contrat(s) d'approvisionnement suivant les qualités de produit, dont au moins un contrat d'approvisionnement en bois énergie. Ce deuxième volet a pour objectif de :
 - démontrer la faisabilité d'une mobilisation plus accrue de bois énergie en forêt communale,
 - conforter l'activité d'entreprises de première transformation, y compris de fournisseurs en bois énergie.

Ce présent appel à candidature a pour objet d'identifier parmi les territoires de Rhône-Alpes celui qui souhaite être partenaire de l'union régionale des associations de Communes forestières pour la mise en œuvre du programme d'actions envisagé.

Afin de répondre à l'éventualité où plusieurs territoires seraient intéressés par le projet, l'union régionale des associations de Communes forestières sélectionnera son partenaire sur **simple lettre de motivation**. Cette lettre devra :

- Préciser le contexte local motivant le territoire à s'engager dans le projet (démontrer en quoi le projet répond à une/des préoccupation(s) du territoire).
- Préciser les moyens que le territoire compte affecter afin d'accompagner les Communes forestières.
- Etre adressée à Monsieur Roger Villien, président de l'union régionale des associations de Communes forestières de Rhône-Alpes **avant le mercredi 25 février 2015**.

S'il apparaît, au vu des candidatures, que plusieurs territoires présentent des conditions intéressantes pour la mise en œuvre du projet, l'union régionale des associations de Communes forestières procédera à une simple priorisation dans le temps, considérant qu'une telle opération pourra être reconduite en 2016, pour la période 2017-2019.

[Télécharger ici le détail de l'appel à candidature](#)

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ain

Formation sur la commercialisation du bois à Cormaranche-en-Bugey, un intérêt plus que partagé [Lire la suite](#)
L'association des Communes forestières de l'Ain se mobilise pour lutter contre le morcellement du foncier forestier [Lire la suite](#)
Rendu des conclusions du plan d'approvisionnement territorial du Haut-Bugey [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Ardèche

L'Ardèche se mobilise face au morcellement du foncier forestier [Lire la suite](#)
Visite de la plate-forme de valorisation des bois du Haut-Languedoc [Lire la suite](#)
La forêt ardéchoise face aux enjeux du bois énergie [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Le bois énergie dans les documents de gestion des forêts publiques des Baronies [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Haute-Savoie

L'évaluation du coût de la gestion des forêts communales en Haute-Savoie [Lire la suite](#)
APS : les axes budgétaires stratégiques 2015 pour les forêts savoyardes [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Le pôle bois énergie du Grésivaudan : un partenariat unique entre acteurs publics et privés [Lire la suite](#)
Fête de la forêt de montagne : Lans en Vercors place la 14^e édition sous le signe de l'innovation [Lire la suite](#)
La politique forêt-filière bois du département de l'Isère : une politique affirmée pour soutenir les initiatives locales [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

Le fonds d'amorçage : comment ça marche ? [Lire la suite](#)
L'évaluation du coût de la gestion des forêts communales en Savoie [Lire la suite](#)
APS : les axes budgétaires stratégiques 2015 pour les forêts savoyardes [Lire la suite](#)

Le Réseau est animé par l'union régionale des associations de Communes forestières Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République
73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22

rhonealpes@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e

